

COMMUNIQUÉ

«Initiative des dimanches» massivement refusée – Troisième défaite consécutive des initiateurs écologistes

Oui à une Suisse performante

La dite «initiative des dimanches» a subi le même sort que l'initiative pour la réduction de moitié du trafic routier (12 mars 2000) et l'initiative 30 km/h (4 mars 2001): elle a été massivement rejetée par le peuple et probablement tous les cantons. Cela fait la troisième fois qu'un projet hostile au trafic routier est proprement enterré par le souverain. On ose espérer que les initiateurs écologistes ont désormais compris le message: le peuple suisse et son économie refusent catégoriquement de se laisser prescrire ou rationner leur mobilité. D'éventuelles nouvelles tentatives dans ce sens seraient perçues à juste titre comme un entêtement insensé.

Par trois votes dont la netteté ne suscite aucune contestation, les citoyennes et les citoyens de ce pays ont fait comprendre qu'ils ne goûtaient d'aucune manière des prescriptions étatiques restreignant la mobilité motorisée individuelle. La Confédération serait bien inspirée de tenir dûment compte de cette volonté populaire clairement exprimée en élaborant ses nouveaux projets agissant sur la mobilité – par exemple, le plan sectoriel Routes, la nouvelle politique de sécurité routière (VESIPO) ou le modèle directeur de la télématique routière – et en définissant sa politique des transports à long terme.

La Confédération ne doit pas se limiter à favoriser une mobilité basée exclusivement sur la durabilité écologique. Une politique des transports digne de ce nom et responsable doit aussi répondre aux besoins de la population et de l'économie. Or, cela fait longtemps que les infrastructures routières ne suffisent plus aux besoins de mobilité, comme en témoignent les ralentissements et bouchons chroniques sur les routes. Cette situation est en contradiction avec les principes d'une durabilité globale. En la tolérant, les autorités concernées négligent leur devoir d'offrir des conditions-cadres favorables à l'économie.

Partant de l'initiative «avanti» et du contreprojet direct pendant au parlement fédéral, la Confédération sera tenue à l'avenir de veiller à ce que les infrastructures routières et ferroviaires soient adaptées aux besoins réels de la population et de l'économie. Ce mandat s'inscrit dans la promotion de la place économique suisse, condition indispensable à la croissance économique et à la prospérité.

Berne, le 18 mai 2003